

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **4 juillet 2011**

Décision n° **B-2011-2446**

commune (s) : Lyon 5°

objet : Acquisition d'une parcelle de terrain située 26, rue des Noyers et appartenant à Mme Marie Monjol-Delphine

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 27 juin 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 5 juillet 2011

Présents : MM. Collomb, Darne J., Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi.

Absents excusés : MM. Bret, Reppelin (pouvoir à M. Bouju), Buna (pouvoir à M. Charles), Charrier (pouvoir à M. Brachet), Daclin, Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue, Barge, Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Bernard R.), Gelas, Peytavin, M. Sangalli.

Absents non excusés : MM. Sécheresse, Vesco, Julien-Laferrière, David G., Lebuhotel.

Bureau du 4 juillet 2011**Décision n° B-2011-2446**

commune (s) : Lyon 5°

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située 26, rue des Noyers et appartenant à Mme Marie Monjol-Delphine**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 juin 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon se propose d'acquérir, en vue de l'élargissement de la rue des Noyers à Lyon 5°, une parcelle de terrain de 128 mètres carrés environ à détacher d'une propriété appartenant à madame Marie Monjol-Delphine au numéro 26 de cette voie et cadastrée sous le numéro 115 de la section BI.

Aux termes du compromis, madame Marie Monjol-Delphine céderait le terrain en cause, libre de toute location ou occupation, aux conditions suivantes :

- 90 mètres carrés à titre gratuit,
- 38 mètres carrés au prix de 4 000 €.

En outre, la Communauté urbaine prendrait en charge divers travaux consécutifs au recoupement de la propriété, notamment le rétablissement d'un mur de soutènement au nouvel alignement de la propriété, la Communauté urbaine restant propriétaire de cet ouvrage, ainsi que le remplacement de la végétation.

Le montant total des travaux est estimé à 38 000 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon :

a) - à titre gratuit, de 90 mètres carrés d'une parcelle de terrain située 26, rue des Noyers à Lyon 5°, à détacher d'une parcelle cadastrée sous le numéro 115 de la section BI, appartenant à madame Marie Monjol-Delphine et nécessaire à l'élargissement de cette voie,

b) - pour un montant de 4 000 €, de 38 mètres carrés de la même parcelle.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale B2 - Promouvoir une politique de logement équilibrée, individualisée sur l'opération n° 1997, le 25 octobre 2010 pour la somme de 1 590 000 €.

L'acquisition gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants : en dépenses : compte 211 200 - fonction 822 et en recettes : compte 132 800 - fonction 822 - exercice 2011.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2011 - compte 211 200 - fonction 822, à hauteur de 4 000 € pour l'acquisition payante et de 600 € pour les frais d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 5 juillet 2011.